

Déclaration de Fin de Chantier (D.F.C.)



Pour travaux sur et sous voirie

(le Maître d'Ouvrage informe le service réglementation à **J + 5 jours**)

* Champs obligatoires

N° dossier A.T.P.P.V.
(réservé à l'administration)

Adresse des travaux* :

Date de fin de chantier : Le :

Maître d'Ouvrage* : Nom :

Responsable des travaux :

Portable : Téléphone* :

Télécopie : @mail :

Intervenant* : Nom :

Responsable des travaux :

Portable : Téléphone* :

Télécopie : @mail :

Personne à contacter pour visite contradictoire* :

Nom :

Portable : Téléphone* :

Télécopie : @mail :

Réservé à l'administration : Date de dépôt :

Avis et prescription des Services Techniques :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Plan de recollement

Date et signature :

Dossiers de récolement :

Les dossiers de récolement des travaux, conformes à l'exécution, seront réputés acceptés si le Maître d'œuvre n'a pas formulé d'observation dans le délai de UN (1) mois après leur remise.

Les plans (repérés dans le système de coordonnées LAMBERT III sud et NGF) seront établis et dressés par un géomètre agréé par le Maître d'Œuvre.

Tous les plans devront être exécutés sur support informatique livrés au format (DXF/DWG/TAB).

A partir des documents de base fournis par le Maître d'œuvre et des stipulations de la commande, les dossiers de récolement (2 tirages + 1 CD rom) pourront comprendre les documents suivants :

Voirie

- Un plan général au 1/200ème comportant tous les éléments caractéristiques d'un plan topographique régulier.
- Un profil en long (1/200ème pour les longueurs, 1/100ème pour les hauteurs).
- Un profil en travers (échelles 1/100ème) à chaque point caractéristique de la voie.
- Des plans, coupes, élévation (1/100ème 1/ 50ème 1/ 20ème 1/ 10ème) des ouvrages particuliers lorsqu'ils ne figurent pas dans le cahier des profils types du Maître d'œuvre.

Eaux Pluviales, Assainissement

- Plans de détails des réseaux au 1/500ème minimum et rendu sur support informatique au format .dwg ou seront figurés :
- l'axe des canalisations établies en tronçons droits, leur nature et diamètre nominal.
- l'axe et la largeur d'emprise des canalisations construites en place, leur type et la nature des matériaux les constituant. Les courbes seront désignées par le rayon et l'axe et l'angle au centre ainsi que leurs dimensions intérieures,
- l'emprise des regards de visite et leur centre, origine du chaînage par tronçon de l'aval vers l'amont des canalisations de branchement, repérées à l'intersection des axes canalisations principales et canalisations de branchement.
- les branchements particuliers ou non, avec leurs caractéristiques.
- les centres de plaques de regards de visite, les axes et les points de changement de direction ou de pente, rattachés en position en plan par :
 - leur distance à l'horizontale, à TROIS (3) points fixes au minimum (angle de rue, de construction, mitoyenneté, etc.)
 - leurs coordonnées (abscisses et ordonnées X et Y) dans le système LAMBERT III Sud.
 - au droit de chaque regard, les cotes (Z) de la plaque de recouvrement et du fil d'eau des ouvrages rapportées au nivellement général de la France (N.G.F.),
- tous les autres ouvrages annexes : bouches d'égout, grilles de caniveau
- les largeurs de trottoirs et caniveaux,
- l'alignement des voies et l'amorce des constructions en bordure (clôture, portails, immeubles),
- les numéros des immeubles,
- les noms des voies, très apparents en dehors de leur emprise,
- les noms et adresses des propriétés traversées ainsi que les indications cadastrales de ces propriétés,
- Un profil en long, établi aux échelles de 1/100ème pour les hauteurs, 1/500ème pour les longueurs, comportant :
 - les cotes rattachées au nivellement général de la France (N.G.F.), du terrain ou plaques de regards, des radiers des ouvrages,
 - les distances partielles entre regards ou accidents de terrain,
 - les longueurs cumulées,
 - les pentes en mètre par mètre des ouvrages établis,
 - la nature des ouvrages, leur diamètre nominal ou leurs dimensions intérieures,
 - les caractéristiques des branchements autres que les branchements particuliers.
- les types de regards et leur profondeur de la plaque au radier,
- les numéros des regards,
- la désignation des voies et des propriétés empruntées par les ouvrages.
- Les plans, coupes, élévations les notes calcul et les coupes détaillées, si elles sont nécessaires des ouvrages spéciaux notamment lorsqu'il s'agit des ouvrages enterrés non visitables, des ouvrages conçus par l'entrepreneur lorsqu'ils ne figurent pas parmi les ouvrages types.
- Le carnet des branchements, le schéma de repérage de chaque branchement et son numéro, les caractéristiques du branchement, l'identification de l'immeuble, ainsi que tous les éléments non susceptibles de figurer sur le plan général.

Eclairage Public et signalisation Lumineuse :

- Un plan général au 1/200ème comportant tous les éléments caractéristiques d'un plan topographique régulier avec indication de la position des réseaux, des luminaires et des armoires de commande

Ouvrages d'Art :

- plans au 1/200ème
- plans particuliers, élévations, coupes, plans au 1/100ème 1/50ème 1/20ème et au 1/10ème,
- Notes de calculs,
- Notices de fonctionnement.

Autres réseaux (Eau Potable, Réseaux Sec)

Conformément aux indications des concessionnaires :

- Plans au 1/500ème minimum et rendu sur support informatique au format .dwg, profils en long, coupes où seront figurés tous les éléments caractéristiques des réseaux (emplacements, positions, nature, etc.)

Date.....

Signature et cachet :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service ODP.

Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées au service ODP.

Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au règlement Européen (RGPD 2016/67), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

odp@mairie-carcassonne.fr

Mairie de CARCASSONNE

Direction de la Réglementation, Etat Civil et Elections / Service Domaine Public non Commercial

32, rue Aimé Ramond - 11835 CARCASSONNE CEDEX 9

Tel : 04-11-47-75-08

[Formulaire pour travaux sur et sous voirie] Service réglementation / Mairie de CARCASSONNE 2/2